

Information financière trimestrielle au 30 septembre 2014

- **Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2014 : 52,3 milliards d'euros, en baisse organique¹ de 1,3%**
 - Conditions climatiques défavorables en Europe sur la période
 - Impact positif de 921 millions d'euros du rattrapage tarifaire de 2012
- **Bonne performance du parc nucléaire en France, perspectives de production améliorées**
 - Production nucléaire en hausse de 2,5% par rapport aux neuf premiers mois de 2013 grâce à une maîtrise renforcée des durées d'arrêts programmés
 - Production nucléaire 2014 attendue dans le haut de la fourchette d'objectif de 410 à 415 TWh
- **Enjeux prioritaires pour le Groupe :**
 - Hinkley Point C : approbation le 8 octobre 2014 par la Commission européenne des accords commerciaux et de garantie sur le financement
 - Tarifs réglementés de vente en France : application de la construction tarifaire par empilement au 1^{er} novembre 2014
 - Formule ARENH : publication prochaine du décret, permettant une réévaluation en juillet 2015
- **Objectifs 2014 confirmés**
- **Mise à jour en cours du plan moyen terme permettant l'atteinte d'un cash flow après dividendes² positif en 2018**

Henri Proglio, Président Directeur Général d'EDF a déclaré : « *Ce troisième trimestre met en évidence l'efficacité des mesures mises en œuvre pour la maîtrise des arrêts programmés de nos centrales nucléaires. Grâce à l'implication des équipes, la production nucléaire en France est en hausse de 2,5% sur ces neuf premiers mois, permettant de compenser en partie un effet climat défavorable sur notre chiffre d'affaires. Malgré un contexte économique et climatique difficile, EDF affiche une performance solide et confirme ses objectifs pour 2014.* »

¹ A périmètre et change constants, y compris les effets du rattrapage tarifaire

² Hors Linky

Évolution du chiffre d'affaires du groupe EDF

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013 retraité³	9M 2014	%	Dont % change	Dont % périmètre	Dont % organique
France	29 095	29 123	0,1	-	-0,4	0,5
Royaume-Uni	6 991	7 318	4,7	5,6	-0,1	-0,8
Italie	9 366	9 192	-1,9	-	0,5	-2,4
Autre International	4 497	3 958	-12,0	-1,0	-	-11,0
Autres activités	2 167	2 740	26,4	0,9	26,3	-0,8
International & Autres activités	23 021	23 208	0,8	1,6	2,7	-3,4
Total Groupe	52 116	52 331	0,4	0,7	1,0	-1,3

Le chiffre d'affaires du Groupe sur les neuf premiers mois de 2014 s'élève à 52,3 milliards d'euros, en légère progression de 0,4% par rapport aux neuf premiers mois de 2013. Le chiffre d'affaires à périmètre et change constants – notamment hors effets de l'intégration des activités de Dalkia en France et du cours de la livre sterling – est en baisse de 1,3% du fait d'un climat qui a affecté défavorablement les volumes et les prix de ventes d'électricité en Europe.

En France, la bonne performance opérationnelle du parc de production nucléaire ainsi que le rattrapage lié à la révision des tarifs réglementés de vente 2012 ont compensé l'effet climat défavorable.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires subit l'effet d'une production nucléaire et d'une demande en baisse.

En Italie, les conditions climatiques défavorables ont causé un recul des ventes de gaz.

Le chiffre d'affaires du segment Autre international continue d'être pénalisé par le contexte économique et les conditions climatiques en Belgique et en Pologne.

Perspectives 2014

Le Groupe EDF confirme ses objectifs financiers pour 2014, qui excluent l'effet du rattrapage tarifaire de 2012 :

- **EBITDA Groupe hors Edison** : croissance organique d'au moins 3%
- **EBITDA Edison** : supérieur à 600 millions d'euros avant effet des renégociations de contrats gaz
- **Ratio d'endettement financier net / EBITDA** : entre 2x et 2,5x
- **Taux de distribution du résultat net courant⁴** : 55% à 65%

Vision 2018

Début 2014, le Groupe s'est fixé pour ambition d'atteindre un cash-flow après dividendes hors Linky positif en 2018. Les travaux d'actualisation du plan à moyen-terme reflétant les évolutions réglementaires et économiques et permettant l'atteinte de cet objectif sont en cours.

³ Les données 2013 sont retraitées de l'impact des normes IFRS 10 et 11

⁴ Résultat Net Courant ajusté de la rémunération des émissions hybrides comptabilisée en fonds propres

Avancées sur les priorités du Groupe

Approbation par la Commission européenne des accords relatifs au projet de centrale nucléaire Hinkley Point C

Le 8 octobre 2014, la Commission européenne a approuvé les accords entre le groupe EDF et le gouvernement britannique pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Hinkley Point C dans le Somerset. Cette décision fait suite à un examen rigoureux et détaillé des accords mené pendant douze mois par la Commission européenne dans le cadre des règles de l'Union européenne sur les aides d'Etat. L'obtention de l'autorisation de la Commission européenne marque une nouvelle étape importante pour le projet Hinkley Point C, faisant notamment suite à : la délivrance du permis de construire et des licences concernant le site nucléaire, l'approbation de la conception du réacteur EPR par le régulateur britannique et l'accord sur les termes commerciaux du projet en octobre 2013. Les prochaines étapes préalables à une décision finale d'investissement incluent notamment : la conclusion d'accords avec les partenaires stratégiques et financiers du projet ; l'approbation par la Commission européenne et le gouvernement britannique des dispositions relatives au contrat de transfert des déchets ; la mise en place de la garantie de financement dans le cadre du programme « Infrastructure UK » ; la finalisation du « Contrat pour différence » (CfD) et des contrats avec les principaux fournisseurs.

Nouvelle construction tarifaire par empilement des coûts

La réforme du mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité s'est concrétisée avec la publication d'un décret en date du 28 octobre 2014 mettant en œuvre, conformément à l'article L. 337-6 du code de l'énergie, la méthode de construction des tarifs par empilement : addition du coût de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, du coût du complément d'approvisionnement, qui inclut la garantie de capacité, des coûts d'acheminement de l'électricité et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture. Le décret réaffirme également le principe de la couverture des coûts. Ce nouveau mode de calcul est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2014 avec la publication de l'arrêté du 30 octobre 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Dans sa délibération du 30 octobre 2014 portant avis sur le projet d'arrêté, la Commission de régulation de l'énergie indique que les évolutions tarifaires moyennes ainsi introduites s'élèvent à +2,5 % pour les tarifs bleus résidentiels, -0,7 % pour les tarifs bleus professionnels, +2,5 % pour les tarifs jaunes et +3,7 % pour les tarifs verts.

Décret formule ARENH

Le 4 novembre 2014, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ont annoncé le maintien du prix de l'ARENH à 42 €/MWh au 1^{er} janvier 2015. Cette décision conduit à reporter au 1^{er} juillet 2015 la réévaluation du prix de l'ARENH qui sera établie sur la base du décret visant à réformer le prix auquel est commercialisée l'électricité nucléaire historique. Le projet de décret est actuellement soumis à l'examen de la Commission européenne.

Transition énergétique

Adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la transition énergétique

Le 14 octobre 2014, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi relatif à la *transition énergétique pour la croissance verte*. Le projet de loi fixe des objectifs à moyen et long-terme en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie, et d'évolution du mix énergétique français avec la réduction de la consommation de combustibles fossiles, la diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité et l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Le projet de loi introduit par ailleurs une nouvelle gouvernance des politiques climatique et énergétique. Le processus législatif va se poursuivre avec l'examen du texte par le Sénat début 2015.

EDF innove dans le développement de solutions de financement en lien avec la transition énergétique

Le 29 octobre 2014, le groupe EDF et Amundi, numéro un européen de la gestion d'actifs, ont annoncé avoir noué un partenariat en vue de la création d'une société de gestion commune. Celle-ci aura pour vocation de lever des fonds auprès d'investisseurs institutionnels et particuliers et de gérer pour le compte de tiers des fonds destinés à financer des projets s'inscrivant dans la transition énergétique. EDF et Amundi se fixent pour objectif de proposer au marché des nouvelles familles de fonds dédiés à la production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, petits ouvrages hydrauliques...) et aux économies d'énergies B-to-B (notamment industriels électro-intensifs). Les partenaires se fixent un objectif de levée de fonds de 1,5 milliard d'euros.

Évolution du chiffre d'affaires des neuf premiers mois

France : effets climat défavorables compensés par la bonne performance opérationnelle et le rattrapage tarifaire de 2012

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013	9M 2014	Δ	% organique
Total France	29 095	29 123	28	0,5

En France, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2014 s'élève à 29,1 milliards d'euros, en hausse organique de 0,5% par rapport à la même période de 2013. Cette évolution s'explique tout d'abord par la persistance de l'effet défavorable du climat au troisième trimestre, après un premier semestre déjà marqué par une douceur exceptionnelle. L'effet climat négatif sur les ventes représente un montant de 1 620 millions d'euros par rapport au comparable 2013 qui était particulièrement favorable. Il se traduit notamment par une baisse de 20,5 TWh des volumes d'électricité vendus aux clients finals. Le chiffre d'affaires tient compte d'un complément de facturation de 908 millions d'euros lié à la révision de la grille tarifaire 2012. Les ventes ont également bénéficié d'un effet prix positif de 512 millions d'euros lié à la hausse des tarifs réglementés en août 2013 ainsi que de la progression des volumes vendus sur les marchés de gros (le Groupe est vendeur net de 22 TWh sur la période).

La production hydraulique s'élève à 30,2 TWh, légèrement supérieure aux moyennes historiques mais en baisse de 10,4% par rapport aux neuf premiers mois de 2013, qui avaient enregistré des conditions d'hydraulicité exceptionnelles. A fin octobre, le niveau de remplissage des stocks hydrauliques est supérieur aux moyennes historiques.

La production nucléaire des neuf premiers mois de 2014 s'établit à 305,1 TWh, en hausse de 7,5 TWh, soit +2,5%, par rapport à la même période de 2013, sous l'effet du plan de maîtrise des durées d'arrêts programmés. Les actions menées ont permis de réduire de moitié la durée moyenne des prolongations d'arrêts par rapport à 2013. Le Groupe confirme son objectif d'une production nucléaire annuelle comprise entre 410 et 415 TWh et projette d'atteindre le haut de la fourchette d'objectif.

**Royaume-Uni : baisse organique des ventes sous l'effet du climat doux
et d'une production nucléaire en retrait**

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013	9M 2014	Δ	% organique
Total Royaume-Uni	6 991	7 318	327	-0,8

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de 2014 enregistre une baisse organique de 0,8% à 7,3 milliards d'euros. L'effet de change favorable sur le chiffre d'affaires du segment s'élève à 389 millions d'euros du fait de la poursuite de la dépréciation de l'euro par rapport à la livre sterling.

Les ventes bénéficient de l'augmentation de 2,8% du nombre de comptes clients gaz et électricité dans le B2C par rapport à la même période de 2013, portant le nombre de comptes à plus de 5,6 millions.

Ceci compense partiellement la baisse des ventes de gaz liée au climat doux observé au premier semestre ainsi que le recul de 0,5 TWh de la production nucléaire, pénalisée par l'arrêt non programmé des quatre réacteurs des centrales d'Heysham 1 et de Hartlepool. L'inspection de l'ensemble des générateurs de vapeurs d'Heysham 1 et de Hartlepool a depuis été menée à son terme et n'a révélé aucun autre défaut. Par conséquent, EDF Energy a été en mesure de publier aujourd'hui une mise à jour du calendrier des redémarrages des quatre réacteurs, maintenant prévus entre mi-novembre et la fin de l'année, sous réserve de l'approbation du dossier de sûreté (« safety case ») par l'autorité de sûreté britannique (ONR). Sur cette base, la flotte de réacteurs britannique est en mesure de produire environ 57 TWh d'ici fin 2014.

**Italie : volumes de ventes de gaz pénalisés
par les conditions météorologiques**

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013 retraité*	9M 2014	Δ	% organique
Total Italie	9 366	9 192	-174	-2,4

Le segment Italie comprend principalement EDF Fenice et Edison.

**Données retraitées de l'impact des normes IFRS 10 et 11*

En **Italie**, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2014 s'élève à 9,2 milliards d'euros en baisse organique de 2,4% par rapport à la même période de 2013.

Dans les activités hydrocarbures, le climat a fortement pénalisé les volumes de vente de gaz aux clients résidentiels et aux centrales thermiques de production électrique.

Dans les activités électriques, le chiffre d'affaires est en hausse du fait de la forte progression des volumes vendus sur les marchés de gros et aux clients finals. Ces effets positifs ont permis de compenser la baisse des prix de l'électricité.

**Autre international : des conditions climatiques défavorables
en Europe continentale**

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013 retraité*	9M 2014	Δ	% organique
Total Autre International	4 497	3 958	-539	-11,0

**Données retraitées de l'impact des normes IFRS 10 et 11*

Le chiffre d'affaires du segment **Autre international** s'élève à près de 4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2014, en baisse organique de 11%.

En Belgique, le chiffre d'affaires recule de 15,1% en organique en raison de la baisse des volumes de gaz commercialisés due à la chute des consommations liée au climat doux en début d'année. Cette baisse s'explique également par une forte concurrence sur les prix de l'électricité.

En Pologne, le chiffre d'affaires a été pénalisé par la baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros ainsi que par les conditions climatiques qui ont entraîné un recul des volumes de chaleur vendus.

Les ventes du Brésil progressent sous l'effet cumulé d'une hausse des prix de gros de l'électricité et des volumes vendus sur les marchés.

Autres activités : première intégration des activités de Dalkia en France

<i>En millions d'euros</i>	9M 2013 retraité*	9M 2014	Δ	% organique
Total Autres activités	2 167	2 740	573	-0,8

** Données retraitées de l'impact des normes IFRS 10 et 11*

Le chiffre d'affaires du segment **Autres activités** s'élève à 2,7 milliards d'euros, en décroissance organique de 0,8% sur les neuf premiers mois de 2014. L'intégration de Dalkia suite à sa prise de contrôle par le Groupe à compter du 25 juillet 2014 génère un effet périmètre de 512 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'EDF Énergies Nouvelles enregistre une baisse organique de 3,3%. La hausse de 5,4% de la production n'a pas suffi à compenser des effets prix négatifs.

La marge brute d'EDF Trading progresse de 12,5% en organique, par rapport à un comparable 2013 assez bas. L'environnement de prix bas et peu volatils en Europe continue de peser sur les marges de trading.

Les ventes d'Électricité de Strasbourg sont pénalisées par le recul des volumes de gaz et d'électricité commercialisés compte tenu des conditions climatiques défavorables.

Principaux faits marquants postérieurs à la communication du 31 juillet 2014

Finalisation de l'accord entre Edison, EDF Énergies Nouvelles et F2i : une nouvelle plateforme dans les énergies renouvelable

Le 6 novembre 2014, F2i, Edison et EDF Énergies Nouvelles ont annoncé la finalisation du processus d'échange d'actions créant le troisième plus grand opérateur italien du secteur des énergies renouvelables avec environ 600 MW de capacité installée contribuant ainsi à la croissance et à la consolidation du secteur. Edison et EDF Énergies Nouvelles apporteront leur expertise dans la gestion et l'optimisation de la production d'énergie électrique. Les actionnaires de cette nouvelle société sont F2i, avec une participation de 70%, et une société holding détenue par Edison et EDF Énergies Nouvelles, avec les 30% restants (Edison détient une participation de 83% dans la société holding et EDF Énergies Nouvelles 17%). Il a été également mis en place une société de gestion, qui fait partie du groupe EDF, pour les services d'exploitation et de maintenance à cette nouvelle plateforme. En conformité avec les principes comptables en vigueur à compter du 1er Janvier 2014 et avec la gouvernance convenue, Edison consolidera la nouvelle société par intégration globale, avec un impact positif sur la situation financière nette et le ratio d'endettement du Groupe EDF.

Poursuite du développement d'EDF Énergies Nouvelles en France

EDF Énergies Nouvelles a annoncé le 23 octobre 2014 la mise en service dans la région Nord Pas-de-Calais des parcs éoliens de Seuil de Bapaume et de La Plaine de l'Escrebieux, pour une puissance cumulée de 27 MW.

Le 28 août 2014, EDF Énergies Nouvelles a annoncé les mises en service de trois parcs éoliens d'une puissance totale de 34,7 MW dans la région Languedoc-Roussillon, où sont exploités près de 30% des actifs éoliens du Groupe en France.

Assemblée générale du 21 novembre 2014

Le Conseil d'administration d'EDF réuni le 16 octobre 2014 sous la présidence d'Henri Proglio, Président Directeur Général, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Mixte des actionnaires le vendredi 21 novembre prochain et de lui proposer la nomination ou le renouvellement, en qualité d'administrateurs, de Olivier Appert, Philippe Crouzet, Bruno Lafont, Bruno Léchevin, Marie-Christine Lepetit, Jean-Bernard Levy, Colette Lewiner, Gérard Magnin, Christian Masset, Laurence Parisot, et Philippe Varin. Les ministres des Finances et des Comptes publics et de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ont signalé que le Commissaire aux participations de l'Etat, M. Régis Turrini, serait nommé en qualité de Représentant de l'Etat. Il sera également proposé aux actionnaires de modifier les statuts d'EDF afin de refléter des évolutions législatives et réglementaires issues notamment de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés.

Publication du rapport de la Commission de régulation de l'énergie sur les tarifs réglementés de vente d'électricité

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le 15 octobre 2014 un rapport sur les tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité. Le rapport présente une analyse des coûts réalisés et prévisionnels de fourniture supportés par EDF, une analyse de la nouvelle méthodologie proposée de construction des TRV par empilement, ainsi qu'une évaluation de l'impact du passage à l'empilement sur la trajectoire financière d'EDF.

Adoption en 1^{ère} lecture du projet de loi sur la transition énergétique par l'Assemblée nationale

Le 14 octobre 2014, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi relatif à la *transition énergétique pour la croissance verte*. Le projet de loi, porté par la ministre de l'Ecologie, prévoit la diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique de la France de 75% à 50% à l'horizon 2025 ainsi que la diminution de moitié de la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2012 avec, pour objectif intermédiaire, une première réduction de 20% d'ici 2030.

Rejet de la demande en référé de l'ANODE de suspendre l'arrêté d'annulation de hausse de 5% des tarifs réglementés de vente au 1^{er} août 2014

Le 12 septembre 2014, le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté la demande, présentée par l'ANODE, tendant à la suspension de l'arrêté du 28 juillet 2014 par lequel les ministres chargés de l'énergie et de l'économie ont supprimé la prévision d'évolution moyenne de 5% du tarif réglementé « bleu », qui était mentionnée dans un précédent arrêté du 26 juillet 2013. Le juge des référés a estimé que la condition d'urgence propre à la procédure de référé n'était pas remplie. Une décision au fond est attendue.

Conclusion de l'arbitrage entre Edison et Promgas concernant la révision du prix du contrat long-terme de fourniture de gaz

Le tribunal arbitral constitué auprès de la Chambre de Commerce de Stockholm a rendu le 29 août 2014 sa sentence relative à la réduction du prix du contrat long-terme d'approvisionnement en gaz de Russie entre Promgas et Edison. La baisse du prix obtenue par Edison aura un impact positif sur l'EBITDA 2014 estimé à 80 millions d'euros.



Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO₂. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 28,5 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 75,6 milliards d'euros dont 46,8% hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations ou opinions contenues dans ce communiqué, et la responsabilité des dirigeants d'EDF ne saurait être engagée pour tout préjudice résultant de l'utilisation qui pourrait être faite de ce communiqué ou de son contenu. Le présent document peut contenir des objectifs ou des prévisions concernant la stratégie, la situation financière ou les résultats du groupe EDF. EDF estime que ces prévisions ou objectifs reposent sur des hypothèses raisonnables mais qui peuvent s'avérer inexactes et qui sont en tout état de cause soumises à des facteurs de risques et d'incertitudes. Il n'y a aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus comprennent notamment la réussite des initiatives stratégiques, financières et opérationnelles d'EDF fondées sur le modèle d'opérateur intégré, l'évolution de l'environnement concurrentiel et du cadre réglementaire des marchés de l'énergie, et les risques et incertitudes concernant l'activité du Groupe, sa dimension internationale, l'environnement climatique, les fluctuations des prix des matières premières et des taux de change, les évolutions technologiques, l'évolution de l'activité économique. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes sont disponibles dans le Document de Référence d'EDF déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2014, consultable en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'EDF à l'adresse www.edf.com. EDF ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce communiqué.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF
22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08

SA au capital de 930 004 234 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse
Carole Trivi : +33(1) 40 42 44 19

Analystes et investisseurs
Carne de Boissezon & Kader Hidra : +33(1) 40 42 45 53